



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-015

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2025

Sommaire

**Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun
départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun
départemental de la Seine-Maritime**

R28-2025-01-27-00001 - Arrêté portant ouverture des concours externe
et interne pour l'accès au grade AAP2 - 2025 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2025-01-27-00001

Arrêté portant ouverture des concours externe
et interne pour l'accès au grade AAP2 - 2025

établissements publics ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du Président de la République du 2 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 portant à la modernisation des épreuves des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'Intérieur et de l'Outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 novembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'Intérieur et de l'Outre-mer ;

Vu l'arrêté N° 25-007 du 17 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Est autorisée, au titre de l'année 2025, pour la région Normandie, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'Intérieur.

Article 2 : Les épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur, organisées dans la région Normandie, auront lieu, sous réserve de modifications, le **jeudi 24 avril 2025**.

Article 3 : Un centre d'examen unique est ouvert, dans le département de la Seine-Maritime à Rouen, pour l'ensemble de la région Normandie.

Article 4 : La demande d'admission à concourir s'effectue :

a) en priorité par voie télématique sur le site du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr)
<https://www.interieur.gouv.fr/ministere/metiers-du-ministere/je-suis-deja-agent-public/adjoint-administratif-de-linterieur> (candidats internes)

<https://www.interieur.gouv.fr/ministere/metiers-du-ministere/je-veux-devenir-agent-public/adjoint-administratif-de-linterieur> (candidats externes)

et sur le site internet de la préfecture et des services de l'État en région Normandie : [ICI](#)

La date limite de clôture des inscriptions par voie télématique est fixée au **vendredi 28 février 2025 à 23:59 heures (heure de Paris), terme de rigueur**.

Le candidat doit impérativement procéder à la validation de son inscription sur le service télématique

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

dans le délai de rigueur pour que sa candidature soit regardée comme valable.

Les pièces justificatives éventuellement nécessaires devront être jointes à l'inscription sur le service télématique.

b) par voie postale : Le dossier d'inscription doit comporter le formulaire d'inscription au concours, dûment rempli, daté et signé, accompagné des éventuelles pièces justificatives requises. Les candidats devront envoyer au plus tard **le vendredi 28 février 2025** (le cachet de la poste faisant foi), leur dossier complet à :

Préfecture de la Seine-Maritime
Hôtel Dieu / SGCD 76
SRH/BPEDC/UMER
7 place de la Madeleine
76036 ROUEN CEDEX

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Article 5 : Le nombre de postes offerts aux concours externe et interne sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

Article 6 : Les résultats d'admissibilité seront publiés à **partir du mercredi 30 avril 2025** sur le site internet du ministère de l'Intérieur et celui de la préfecture et des services de l'État en région Normandie.

Article 7 : Les épreuves orales d'admission des concours externe et interne d'adjoint administratif de 2ème classe de l'Intérieur, auront lieu, sous réserve de modifications, à **compter du 4 juin 2025**, dans les locaux de la préfecture de la Seine-Maritime, à Rouen.

Article 8 : Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. À cet effet, un certificat médical établi par un médecin agréé doit être produit et daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves (annexe 2 du guide d'inscription). Il doit préciser la nature des aides et aménagements sollicités.

Article 9 : La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical est fixée à trois semaines avant le début des épreuves, délai de rigueur, conformément au décret n°2020-523 du 4 mai 2020.

Article 10 : Un arrêté de composition de jury sera publié ultérieurement et affiché sur le lieu des épreuves pendant toute leur durée.

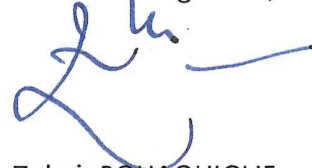
Article 11 : La liste des candidats admis sera publiée à **compter du lundi 16 juin 2025** sur le site internet du ministère de l'Intérieur et celui de la préfecture et des services de l'État en région Normandie.

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à ROUEN, le

27 JAN. 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Zoheir BOUAOUICHE

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@eie-maritime.gouv.fr